

8.4 CHEMIN BLANC (PARTIE NORD)

8.4.1 Solution n°1 : assainissement collectif pour 12 habitations, soit 36 EH actuels

Le raccordement au réseau unitaire existant chemin Blanc des 12 habitations situées chemin Blanc nécessiterait :

→ **à la charge de la collectivité :**

- la création d'un réseau de collecte des EU Ø200 gravitaire 'sous voirie' sur environ 120 ml, pour une profondeur inférieure à 2 m ;
- la création de 12 boîtes de branchement en limite de parcelle pour desservir les habitations concernées ; (ces dépenses pouvant faire l'objet d'une participation au raccordement à payer par les propriétaires desservis par le nouveau réseau d'assainissement.)
- la création d'un poste de refoulement d'une capacité minimale de 36 EH ;
- la création d'une canalisation de refoulement 'sous voirie' sur environ 185 ml (en tranchée commune avec la canalisation gravitaire) ;
- le raccordement de la canalisation de refoulement au réseau existant ;

→ **à la charge des particuliers :**

- la vidange, suppression ou déconnexion des ouvrages d'assainissement non collectif existants (notamment fosses septiques et fosses toutes eaux) ;
- la création du branchement séparatif EU sur la boîte de branchement (travaux en domaine privé jusqu'à la limite de propriété) ;

antenne de réseau séparatif EU Ø200 'sous voirie'	120 ml	à 300 € HT / ml	=	36 000 € HT (à la charge de la commune)
boîtes de branchement et raccordement en domaine public	12	à 2 000 € HT	=	24 000 € HT (à la charge de la commune)
Poste de refoulement de 30 à 50 EH	1	à 20 000 € HT	=	20 000 € HT (à la charge de la commune)
Canalisation de refoulement 'sous voirie'	185 ml	à 200 € HT / ml	=	37 000 € HT (à la charge de la commune)
moins-value pour tranchée commune	120 ml	à -70 € HT / ml	=	-8 400 € HT (à la charge de la commune)
travaux de raccordement du refoulement à créer au réseau existant	1	à 2 000 € HT	=	2 000 € HT (à la charge de la commune)
travaux de raccordement en domaine privé (faibles contraintes)	7	à 2 500 € HT	=	17 500 € HT (à la charge des particuliers)
travaux de raccordement en domaine privé (faibles contraintes)	5	à 5 000 € HT	=	25 000 € HT (à la charge des particuliers)
TOTAL des travaux – Hors études et frais de Maîtrise d'Œuvre Hors coûts d'acquisition foncière éventuelle			=	153 100 € HT
			ratio à l'EH (36 EH)	= 4 253 € HT / EH